

AR Prefecture

017-271700015-20230912-21CA2023-DE
Reçu le 12/09/2023
Publié le 12/09/2023

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

ROCHEFORT OCEAN

(17300)

10, rue du Docteur Pujos

Tél. 05.46.82.28.10

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023 A 16 HEURES

Télétransmise à la préfecture le **12 SEP. 2023**
sous le numéro 017-271700015-20230912-21CA2023-DE
Publiée le **12 SEP. 2023**

N° 21CA/2023

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE « FRAIS DE SANTE »
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT.**

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, le Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Bruno DUTREIX, Vice-Président de l'Office,

Convocation le 1^{er} septembre 2023

Nombre d'Administrateurs : 23

Présent(s) : 12

Pouvoirs : 07

Votants : 19

Absent(s) : 03

Excusé(s) : 01

Non pourvu : /

Etaient présent(s) : Mmes BABINOT, CUVILLIER, FREBY, MARTINEAU, LE CREN, MOREAU D., LEMOINE,
MM. DUTREIX, MENARD, SOULIÉ, FOUCAUD, ROCHON - (12)
Mme MONTARDY, Représentante du personnel
M. CURUTCHET, Représentant du Conseil de Surveillance de la S.C.
Immobilière Terres Océan

Pouvoir(s) : Mme ALLUAUME à M. DUTREIX
M. PACAU à M. DUTREIX
Mme LABARRIERE à Mme LEMOINE
Mme LE CREN à M. SOULIÉ
Mme MOREAU L. à Mme MOREAU D.
Mme GRZESIAK à M. MENARD
M. MARCHAND à Mme MARTINEAU – (07)

Excusé(s) : Mme MORIN – (01)

Absent(s) : Mmes STRADY, CHENU,
M. DEBIEN - (03)
Représentant du Commissaire du Gouvernement

AR Prefecture

017-271700015-20230912-21CA2023-DE

Reçu le 12/09/2023

Publié le 12/09/2023

Exposé des motifs :

Le Vice-Président rappelle au Conseil que dans le cadre d'un groupement de commande conclu entre l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, un contrat d'assurance « frais de santé » a été mis en œuvre pour les personnels de droit privé au 1^{er} janvier 2022.

Il indique ensuite que l'organisme d'assurance, au regard de différents critères financiers du contrat après un an d'exploitation, a fait connaître à l'ensemble des membres du groupement sa décision de revaloriser les cotisations du régime frais de santé au 1^{er} janvier 2024 de 45 %, et faute d'acceptation de cette hausse par le groupement de résilier le contrat d'assurance « frais de santé » au 31 décembre 2023.

Les membres du groupement ont pris acte de la résiliation du contrat « frais de santé ».

Le Vice-Président indique au Conseil qu'il convient donc de lancer une consultation afin qu'au 1^{er} janvier 2024, les personnels de droit privé des trois organismes soient couverts par un nouveau contrat.

Pour ce faire, le Vice-Président propose de constituer un groupement de commande afin de permettre une consultation commune des trois organismes : l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Il propose que ce groupement de commande soit constitué de façon permanente.

Ce groupement de commande aura comme coordonnateur l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle.

La répartition des frais est envisagée de la façon suivante :

- Les frais de consultation et de coordination
Ils sont avancés par le coordonnateur et remboursés à proportion identique par chacun des membres du groupement.
- Les dépenses engagées au titre de l'exécution du marché
Le coût des prestations est géré par chacun des bailleurs.

Le Conseil d'Administration est invité :

- à autoriser l'achat d'assurance « frais de santé » via un groupement de commande entre l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;
- à autoriser que ce groupement de commande « frais de santé » soit créé de façon permanente ;
- à décider que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur.

Le Conseil d'Administration, après discussion et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise** l'achat d'assurance « frais de santé » via un groupement de commande entre l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération de La Rochelle, l'Office Public de l'Habitat de l'Angoumois et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;
- **autorise** que ce groupement de commande « frais de santé » soit créé de façon permanente ;

AR Prefecture

017-271700015-20230912-21CA2023-DE

Reçu le 12/09/2023

Publié le 12/09/2023

- **décide** que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres du coordinateur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Vice-Président de l'Office,
Bruno DUTREIX



